



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2021-247

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2021-06-21-00023 - Décision portant modification de la décision du 31 mai 2021 portant délégations de signature **??** du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France **??** (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-06-21-00023

Décision portant modification de la décision du
31 mai 2021 portant délégations de signature
du directeur général de l'agence régionale de
santé Hauts-de-France

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 31 MAI 2021 PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV (agences régionales de santé) ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 31 mai 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les décisions de nomination des personnels de l'ARS ;

Considérant la nomination de M. Emmanuel Sinnaeve en tant que sous-directeur de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;

Considérant l'erreur matérielle située au 28^{ème} alinéa de l'article 15 concernant le nom du directeur général adjoint de l'ARS ;

DECIDE


Article 1 – Aux articles 11, 15 et 16 de la décision du directeur général de l'ARS du 31 mai 2021 susvisée, les termes « *M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie par intérim* » sont remplacés par « *M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie* ».

Article 2 – Le 28^{ème} alinéa de l'article 15 de la décision du directeur général de l'ARS du 31 mai 2021 susvisée est rectifié comme suit : au lieu de « M. Arnaud Corvaisier » il faut lire « M. Jean-Christophe Canler ».

Article 3 – Le reste de la décision du directeur général de l'ARS du 31 mai 2021 susvisée est inchangé.

Article 4 – Les directeurs de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 juin 2021



Pr Benoît Vallet